L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 27 FEVRIER 1870.

43me Année — Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-RÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE MATIN, 27 FEVRIER.

VENTES PAR L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guimond, à 4 heures, au No 137 rue Tchoupitoulas, entre Dauphine et Bourbon—un lot de meubles. Et à 11 heures, Chemin de la Métairie, en face de la rue Bienville—une vacherie.

Par J. Dejan Jr.—continuation de la vente de voitures, chevaux, mulets, etc., à l'écurie rues Toulouse et St-Louis. Et à la salle de l'encanteur meubles et plantes.

Par Eug. Tourné, au Importers' Bonded Warehouse, rue Peters, entre Conti et St-Louis—vins de Bordeaux et Sandol, en barriques : vin de Bâle en cercles et en barriques, et huile d'olives en pots, pistaches pralinées, amandes, vermicelle, macaroni, etc.

Par O. Lécuyer, au No 66 de la rue de Chartres—ameublements de salons, chapeaux, articles de toilette et marchandises sèches.

Par Hoffman, Marks & Co, 38 rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie, marchandises avariées.

Par Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de Chartres—bottes, souliers et brodequins.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée.

ATTENTION !!

L'attention des marchands est appelée aux vins de Jos Eugène Tourné. Voir les avis d'encan.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Dimanche :

OPÉRA—Les Dragons de Villars, et Un Caprice.

ST CHARLES—The Little Detective.

ACADÉMIE—Humpty Dumpty, et les Danseurs hongrois.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 43 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

L'Education Gratuite et Obligatoire.

Le *self-gouvernement* s'en va, il agonise, il meurt. Proudhon, le célèbre économiste, qui fit une si rude guerre en 1848 au prince-président, était souvent l'exemple de cette république à l'appui de ses théories sur l'abolition de tout gouvernement. Il est de fait qu'avant la guerre, les Etats-Unis présentaient le spectacle d'institutions politiques exceptionnelles. Le gouvernement central faisait à peine sentir son existence par quelques tarifs de douane modérés, dont le produit constituait seul, avec celui de la vente des terres publiques, les revenus de l'Oncle Sam. Les gouvernements d'Etat, parfaitement indépendants de l'administration fédérale, laissaient la même indépendance aux communes, et l'on sait avec quelle liberté, pour ne pas dire avec quelle licence, les individus se gouvernaient eux-mêmes dans la commune.

Nos docteurs politiques ont changé tout cela. Comme Sganarelle qui mettait le cœur à droite et le foie à gauche, ils renversent le système et veulent retirer toute initiative à l'individu et à la commune pour les soumettre au contrôle absolu du gouvernement d'Etat qui bientôt ne sera plus lui-même qu'un département du gouvernement central—ce serait une dérision de dire encore fédéral.

Ce sont les idées jacobines qui ont passé l'eau et que nos maîtres yankees sont en train d'infuser et d'appliquer à la république américaine.

Tout par l'Etat, cette devise jacobine est devenue celle de nos radicaux depuis que l'Etat a cessé d'être gouverné par le parti démocrate, et depuis que les radicaux croient pouvoir dire "l'Etat c'est nous."

Un des thèmes les plus chers aux jacobins, c'est celui de l'éducation gratuite et obligatoire. Ce n'est pas assez pour des sectaires que de gouverner d'une façon autoritaire la génération présente, et de contrôler ses opinions et ses votes, il leur faut encore se rendre maîtres de la génération qui s'élève, sans quoi leur règne serait de courte durée. Inculquer de gré ou de force leurs doctrines aux jeunes intelligences, voilà jusqu'où va leur ambition. La fin justifie cette école primitive de cette grande race humaine qui s'appelle socialiste disparaître comme la Commune devant l'action absorbante de l'Etat. Individu, famille, Commune, tout dela constitution est aux fanatiques de la division contraire à la sainte égalité. Pour arriver à l'unité chimérique qu'ils rêvent, il faut supprimer toutes les classifications intermédiaires entre l'autorité centrale, l'Etat, et l'individu.

Appliquée dans la politique cette doctrine est tout simplement l'anéantissement de la liberté. Entre une démocratie qui engendre et l'autocratie d'un Czar de Russie, il n'y a qu'une différence de nom. Mais appliquée à l'éducation, c'est la transformation de la société en une commune quasi-religieuse, où la conscience humaine de chaque membre devient soumise à une règle absolue. Il n'y a pas plus de sophisme pour contraindre les parents à confier leurs enfants à une école que pour forcer à les envoyer à l'église ou à l'école neutre. C'est cependant là ce que propose de faire un bill déjà accepté provisoirement par la Chambre et qui va bientôt être soumis au Sénat de notre législature.

M. Conway dont la main est facile à rédiger dans un nouveau projet de loi sur l'éducation, dans lequel, que les enfants des écoles de la Louisiane iraient s'asseoir sur les mêmes bancs que les enfants noirs. Le bill qu'il a préparé sur les écoles publiques, qui bien pour avoir d'ouvrir les portes de ces écoles aux enfants noirs, mais M. Conway sait que l'admission de ceux-ci immédiatement suivie du retrait des enfants blancs. Cela n'est pas son affaire. Il faut que ceux-ci viennent, bon gré mal gré, se faire éclairer par les acolytes du Révérend sur les mérites du radicalisme et des doctrines de la mise en commun. Tel est tout du nouveau bill soumis à la Chambre.

Il est parmi un tiroir qui s'enverra pas les enfants dont il a la tutelle à une école ordinaire trois fois au moins sur douze, sera condamné à une amende de cinq à cinquante dollars.

Le bill accordé, il est vrai, aux parents le droit de choisir entre les écoles particulières et les écoles publiques, mais rien ne nous dit que, l'année prochaine, M. Conway, enhardi par de premiers succès, ne proposera pas d'abolir toute différence entre les écoles particulières et les écoles publiques. En proposant la loi telle qu'elle est, M. Conway a pas, d'ailleurs, qu'il place les parents qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants dans des pensionnats en existants, dans l'alternative ou d'être condamnés à l'amende ou de faire violence à leurs sentiments en forçant leurs enfants à aller s'asseoir à côté d'enfants noirs. La loi n'enlève-t-elle pas au père de famille le droit incontestable qui a de garder ses enfants chez lui en leur donnant les précautions qui lui conviennent.

Jamais loi plus odieuse, plus tyrannique, plus absurde, plus impraticable n'a été présentée à une assemblée législative et elle n'a pas de chance d'être adoptée. Elle n'a pas de chance d'être adoptée. Elle n'a pas de chance d'être adoptée.